



St Jean Hulst

REGLEMENT INTERIEUR 2021- 2022

Les ajouts notés en vert précisent ce qui relève cette année de l'organisation liée au protocole sanitaire.

1- Horaire et lieux 8h25 - 11h45 13h30 - 16h25

Le matin, un temps d'accueil est assuré dès 8h00 pour tous les enfants sur chaque site. L'après-midi, il est assuré dès 13h20. Ces temps d'accueil ne sont pas des temps de récréation. (pas de jeux et d'enfants qui courent...). **Les élèves attendent sur leur ligne de rang la sonnerie qui indique le début des cours.**

- **Maternelle PS, PMS, MS** : l'entrée et la sortie des élèves se font par le 11, rue Aubert. Ils doivent être accompagnés par un adulte **obligatoirement masqué.**
- **Site Magenta : GS, CP et CE1**
L'entrée des élèves de l'école se fait au 28, rue Rémilly.
Les sorties des élèves se font au 28, rue Rémilly à 11h45 et à 16h25.
A 16h25, les accompagnateurs entrent par la grille et sortent avec les enfants par le portail du 28, rue Rémilly.
Les élèves sortent par des portails différents attribués niveau par niveau rue Rémilly et rue Magenta. Ils rejoignent l'adulte à l'extérieur de l'école. Ces sorties s'étalent de 16h20 à 16h30.
- **Site Rémilly : CE2, CM1 et CM2**
Les entrées et les sorties des élèves se font sous le préau rue Aubert.
A 11h45, les enfants rejoignent leurs parents à la sortie rue Aubert.
A 16h25, les accompagnateurs entrent par le portail face à l'église et sortent avec les enfants sous le préau rue Aubert. (Aucune sortie n'est permise par le portail face à l'église ou par le 16 rue Rémilly).
Les élèves sortent par des portails différents attribués aux classes, niveau par niveau (rue Aubert et rue Raulin).
- En dehors des horaires réguliers, pour des raisons de prise en charge à l'extérieur et énoncées à l'avance par mail, l'enfant pourra être récupéré à l'école puis raccompagné par un adulte au 16 ou 28 rue Rémilly (interphones). Pour cela, l'adulte sonnera à l'interphone et un personnel de l'école s'occupera de l'élève.

Attention, dans le cadre du plan Vigipirate, les portes de l'école maternelle et primaire fermeront à 8h30.

En cas de retard, il faudra, par conséquent, attendre 8h40, heure à laquelle un personnel de l'école viendra ouvrir au 16 et au 28 rue Rémilly.

2- Présence et assiduité aux cours

- Toute absence du matin et de l'après-midi doit être signalée **dès la première demi-heure**, par téléphone (la messagerie vocale est relevée régulièrement) ou par mail :
pour les élèves de GS, CP et CE1, auprès de Mme de Monts
au 01 39 54 34 90 ou par mail m-de-monts@sjh.fr
pour les élèves de PS, PMS, MS, CE2, CM1, CM2, auprès de Mme de Malherbe
au 01 39 54 93 92 ou par mail a-de-malherbe@sjh.fr

Au retour d'une absence, l'élève doit se présenter avec un **mot d'excuse motivé et signé** dans le carnet de correspondance.

Le 28 juillet 2021, le ministère de l'Éducation nationale a rendu public les 4 niveaux de mise en œuvre du protocole sanitaire dans les écoles pour cette année scolaire. Le niveau 2 a été annoncé. Ce qui se traduit pour nous, par l'application peu ou prou du protocole qui était en vigueur en juin dernier.

Pour rappel :

-port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves dès le CP

-limitation des brassages par niveau de classe

La gestion des maladies liées à la Covid 19 est décrite dans le protocole sanitaire en date.

- Pour rappel : En cette période de rhume, un nez qui coule et pas de fièvre l'enfant peut venir à l'école
- Un nez qui coule et fièvre supérieure à 38°, l'enfant reste chez lui.
- Si les symptômes ont disparu au bout de 3 jours, l'enfant peut revenir sans consultation médicale.
- Si les symptômes perdurent, consultation médicale obligatoire et c'est le médecin qui décide de la conduite à tenir.
- Si décision de test, l'enfant est isolé jusqu'au résultat mais pas la fratrie.
- Si test positif, l'enfant est isolé ainsi que toute sa famille et l'ARS est prévenue.
- ✓ Un cas positif dans une classe : fermeture de la classe.
- ✓ Un cas positif dans une classe, l'enseignant n'est pas considéré comme cas contact.
- ✓ Si un des parents est positif à la COVID, toute la fratrie doit être isolée et peut passer un test seulement à partir du 7ème jour après le résultat positif du parent.
- ✓ Si le test de l'enfant est négatif, il peut revenir en classe, si l'enfant n'est pas testé au bout du 7ème jour, il doit rester en isolement 7 jours supplémentaires.

- En cas de retard de l'accompagnant après la sortie de 11h45, l'enfant non autorisé à sortir seul est conduit à la cantine où il prendra un repas qui sera facturé au prix du repas occasionnel (8.40 €), achat de ticket auprès de Mme de Malherbe).
- En cas de retard le soir, dès 16h40, l'enfant est conduit à la garderie en maternelle ou à l'étude primaire au 16, rue Rémilly. **Ces services seront facturés.**
- La semaine comporte 8 demi-journées de présence en classe. Nous demandons aux familles de respecter les dates de vacances et les 4 samedis matins travaillés. **L'assiduité régulière à l'école élémentaire est obligatoire, conformément aux textes en vigueur.**
Aussi tout départ anticipé en vacances pour des raisons familiales ou religieuses doit faire l'objet d'une demande écrite d'autorisation exceptionnelle adressée au moins 15 jours à l'avance à Madame Quatrepoint.
- Pour des raisons d'assurance et de sécurité, les parents circulant dans l'école doivent y être autorisés par un enseignant, le secrétariat ou le chef d'établissement.
Les parents doivent obligatoirement être masqués et se laver les mains en entrant dans l'établissement.

3- Les Activités Pédagogiques Complémentaires (A P C)

Dans le cadre de la loi sur l'aménagement du temps scolaire, une aide personnalisée est proposée aux élèves qui rencontrent une difficulté, sur l'un des créneaux suivants : le mardi et le jeudi pendant la pause méridienne.

Les APC de la MS au CM2 ont lieu le mardi et le jeudi (2 x 30 min) pendant la pause méridienne.

4- Discipline et sécurité

- Le respect de chacun est à la base de notre système éducatif. Les élèves doivent faire preuve de respect envers tous les membres de la communauté éducative : les camarades, les enseignants, les surveillants, les parents qui aident dans les classes, le personnel d'entretien et de restauration, les intervenants extérieurs, les prêtres, les adjointes en pastorale, les directrices adjointes, l'assistante de direction, le Chef d'établissement...
 - par un langage correct et l'utilisation des marques de politesse
 - par une tenue convenable et appropriée
 - par le maintien de la propreté de la cour, des locaux et tout particulièrement des toilettes
 - par le soin apporté aux livres, tout particulièrement ceux prêtés par l'établissement : en classe, à la bibliothèque, à l'étude
 - par le respect du matériel personnel ou collectif
 - par le respect des horaires
- Le tablier est obligatoire en maternelle.

A 8h25 et 13h30, les élèves se rangent calmement dans la cour et rejoignent leur classe en silence avec leur enseignante.

Il est formellement interdit aux élèves de sortir seuls de l'école pendant les horaires scolaires.

- Les élèves **doivent** :
 - sortir dans la cour pendant les récréations
 - éviter toute bousculade dans les couloirs et les escaliers
 - rester dans les endroits prévus pour les récréations
- Les élèves ne doivent pas apporter d'argent ni d'objets de valeur n'ayant pas d'utilité dans la vie scolaire (lecteur MP3, téléphone portable, jeux électroniques...). En aucun cas, l'école ne pourra être tenue responsable de la perte ou détérioration de tels objets.
- Pour des raisons de sécurité, seuls sont autorisés en récréation : (balle et ballon en mousse), élastique, corde à sauter sans poignée en bois. Seuls les jouets de petite taille sont permis (billes, voitures, toupies, figurines...). Tout jeu (ou sa règle du jeu) présentant un danger pour la communauté est interdit. Le troc n'est pas autorisé. Les objets interdits seront confisqués.
- Sucettes, chewing-gum sont strictement interdits ; les bonbons ne constituent pas un goûter. Il conviendra donc de donner aux enfants qui en ont besoin un goûter diététique et sobre qui ne suscite pas l'envie.
- Les bâtiments scolaires ne sont pas accessibles en dehors des heures de classe sauf rendez-vous.
Aucun enfant ne peut revenir chercher son matériel oublié.
- Tout cahier, livre ou matériel perdu ou endommagé sera remplacé par la famille ou sera facturé.
- L'élève du CP au CM2 manquant au règlement perdra des points sur son permis de bonne conduite collé à la fin de son carnet de correspondance. Il aura la possibilité, sous forme de contrat individuel, de regagner des points si des efforts suffisants sont fournis pour améliorer le comportement sanctionné.

Dans le cas où le comportement d'un enfant de classe maternelle perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la classe et traduit une évidente inadaptation au milieu scolaire, la situation de cet enfant sera étudiée en conseil de cycle.

Dans le cas où le comportement d'un enfant de classe élémentaire (CP à CM2) est difficile et dangereux pour lui-même et pour les autres, la situation de cet enfant sera étudiée en conseil de cycle ou en conseil de discipline.

S'il apparaît, après une période probatoire, qu'aucune amélioration n'a pu être apportée au comportement de l'enfant, la décision d'exclusion temporaire de la classe, de l'étude, de la garderie, de la restauration... peut être prise par le Chef d'établissement. Il aura auparavant averti les parents et se sera entretenu avec eux.

Dans tous les cas, l'équipe éducative aura le souci de maintenir le dialogue avec la famille afin de trouver la meilleure solution pour l'enfant.

- L'élève doit toujours avoir dans son cartable *son carnet de correspondance*. **Il est demandé aux parents de le consulter quotidiennement et de noter tout changement et toute information (calendrier, demi-pension occasionnelle, sortie exceptionnelle, absence prévue, numéros de téléphone, changement de baby-sitter...).** Ces modifications seront visées par les enseignants et par Madame de Malherbe.

5 - Les services de l'école

Accueil du matin

en maternelle (PS, PMS, MS):

- . 8h00 à 8h15 : accueil fait par une ATSEM dans la cour, sauf en cas de pluie ou de grand froid
- . 8h15 à 8h25 : accueil par l'enseignante en classe.

en GS, CP et CE1 : dès 8h00 dans la cour au 28, rue Rémilly.

en CE2, CM1, CM2 : dès 8h00 dans la cour au 16, rue Rémilly (entrée rue Aubert).

Compte-tenu du contexte COVID, les élèves attendent sur leur rang l'heure de la sonnerie.

Etude surveillée et garderie

L'inscription des enfants à ces services sera justifiée par une attestation de l'employeur des deux parents.

Les enfants du cycle 2 et du cycle 3 seront installés **par niveau** dans **cinq** salles au **16, rue Rémilly**. Ils pourront effectuer leur travail, encadrés par une surveillante.

La garderie pour les enfants de la maternelle se situe dans le gymnase du 16 rue Rémilly ou dans la cour lorsque le temps le permet.

Ces services sont facturés aux familles à partir de 16h40.

Toute absence à ces services doit être signalée à Mme de Malherbe ou Mme de Monts. En cas de reprise anticipée de l'enfant avant 16h40, prévenir l'adulte qui surveille la cour.

L'étude et la garderie se terminent à 18h00 précises. La reprise anticipée d'un enfant avant 18h ne sera plus possible.

Cantine

L'inscription est **forfaitaire et annuelle** (1 ; 2 ; 3 ou 4 repas par semaine), avec des jours fixes désignés. Elle ne donne donc lieu à aucun remboursement. Pour d'éventuels repas pris de façon occasionnelle, la famille devra se procurer un carnet de 10 tickets auprès de Mme de Malherbe, au prix de 83,50 € par chèque à l'ordre de SJH.

La carte de cantine est OBLIGATOIRE pour tous les élèves.

En cas de perte ou de détérioration, elle doit être rachetée au prix de 7 €, auprès de Madame de Malherbe.

Organisation de la pause méridienne :

Parce que les niveaux de classe ne peuvent se mélanger, la fluidité du self ne peut être conservée pour les CE2, CM1 et CM2. L'ensemble des niveaux vont déjeuner en plusieurs services ce qui augmente mécaniquement le temps de pause méridienne.

D'où l'organisation suivante qui permet aux élèves d'être néanmoins en classe à 13h30 :

- Les PS, PMS, MS sont servis à table à 11h15. A l'issue du repas, les PS vont faire la sieste. Les MS jouent sur leur cour.
- Les GS, CP, CE1 sont servis à table. 3 services se succèdent. Puisque les niveaux de classe ne doivent pas se mélanger, 3 rotations dès lors, sont proposées : à table/ dehors en récréation/ ou dans le gymnase pour des jeux de société et de construction.
- Les CE2, CM1 et CM2 : 3 services se succèdent. Les CE2 CM1 et CM2 n'ont pas le choix du menu tout comme les GS, CP et CE1. Là encore, afin que les niveaux ne se mélangent pas, 3 rotations sont mises en place :
Une demi- heure de lecture en BCD ou jeux de société dans le gymnase/ Une demi- heure de déjeuner dans une ambiance silencieuse au self / Une demi-heure de récréation dans la cour.

Date :

Signature de l'élève
(primaire)

Signature des parents

Signature de l'enseignant

Signature du Chef d'établissement